

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU TITRE DE L'ANNEE 2021

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le budget de la commune :

- est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune ;
- est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 1612-11 du code précité, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ;

CONSIDERANT que ces Décisions Modificatives (D.M.) sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés ;

CONSIDERANT :

- la délibération n° 2021/119 en date du 17 février 2021 approuvant le Budget annexe EAU POTABLE ;

CONSIDERANT qu'il convient d'affiner les prévisions budgétaires pour le budget annexe EAU POTABLE ;

CONSIDERANT qu'à la demande de la trésorerie, il convient d'augmenter le montant du résultat d'investissement reporté en recette, article 001, à hauteur de 13 614.50 € ;

CONSIDERANT que conformément au règlement budgétaire et financier, ce budget annexe est voté en suréquilibre et que le montant du suréquilibre prévisionnel sera ainsi porté de 232 779.34 € à 246 393.84 € ;

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 12 mai 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE (24 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 4 abstentions du groupe « Ensemble pour Landivisiau »),

APPROUVE la décision modificative n° 1 au titre de l'année 2021 du budget annexe EAU POTABLE.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	24
POUR	24
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 28 mai 2021

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

